



### Légende

- SECTEUR A :**  
Secteur où les constructions sont autorisées.
- SECTEUR B :**  
Secteur réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.
- SECTEUR C :**  
Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Commune d'  
**ARNOS**

## Carte Communale

Document graphique ECH : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du .....  
approuvant la carte communale.

 Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal  
Maison des Communes - Rue Auguste Renoir - BP.609 64006 PAU CEDEX  
Téléphone 05.59.90.18.29 - Télécopie 05.59.84.59.47